

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 18 décembre 2014.

L'an deux mil quatorze le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, Marie-Thérèse CORNU, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Excusé : M. GRIVOLLA Gabriel.

Pouvoir : M. GRIVOLLA à M. MICHEL.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- Délibération rémunération des agents recenseurs
- Validation prestation architecte dossier accessibilité groupe scolaire
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune une déclaration préalable pour les travaux d'accessibilité.
- Délibération demande de subvention au titre de la DETR 2015
- Délibération rectificative sur la nomination des commissions CCID
- Compte rendus des syndicats et CCVT
- Préparation de la cérémonie des voeux
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

N° 2014/049 : Rémunération des agents recenseurs

Monsieur Michel FRECHET ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire expose que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité précise que pour les communes dont la population est inférieure à 10000 habitants, les enquêtes de recensement ont lieu chaque année par roulement au cours d'une période de cinq ans. Le PASSAGE ayant connu son dernier recensement en 2010, une nouvelle enquête va avoir lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de la population, cette enquête nécessite le recrutement de deux agents recenseurs. La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Ils seront désignés par arrêté municipal. Monsieur le Maire explique que l'Etat versera une dotation forfaitaire de 1740 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de recourir, compte tenu des besoins, à l'emploi de deux agents recenseurs exclusivement destinés à assurer à titre temporaire le recensement de la population de Le Passage, pour la période allant du 15 janvier au 14 février 2015.
- Fixe la rémunération de chaque agent recenseur à :

- 2 € par bulletin individuel rempli
- 1.30 € par feuille de logement remplie
- un forfait de 40 € pour la tournée de reconnaissance
- un forfait de 40 € par ½ journée de formation
- un forfait de 20 € pour la mise sous pli
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2015.

N° 2014/050 : Validation de la prestation de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du groupe scolaire et du secrétariat de mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis établi par le Cabinet Pinhède pour une prestation de maîtrise d'œuvre pour le montage du dossier de subvention DETR relatif à la mise en accessibilité de l'école primaire et maternelle et du secrétariat de mairie pour un coût de 600 € HT.

Le conseil municipal valide cette proposition.

N° 2014/051 : Dépôt d'une déclaration préalable pour l'aménagement "accessibilité PMR" des bâtiments scolaires et de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mises aux normes accessibilité du groupe scolaire et du secrétariat de mairie. Compte tenu des travaux à réaliser, et conformément au code de l'urbanisme, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable accompagnée des notices de sécurité et d'accessibilité.

Le Conseil municipal doit également autoriser Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune de Le Passage cette déclaration préalable.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable relative à ce projet de mises aux normes accessibilité du groupe scolaire et du secrétariat de mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

N° 2014/052 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - Axe 4 : opération d'aménagement "accessibilité PMR" des bâtiments scolaires et de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle le projet de mises aux normes accessibilité du groupe scolaire et du secrétariat de mairie. Le coût prévisionnel de ces travaux y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre, du bureau de contrôle et du bureau SPS s'élève à 213.107,62 € H.T. soit 255.729,14 € TTC.

Une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) peut être octroyée sur la base de 20 % du montant hors taxes des travaux qui s'élève à 213.107,62 € H.T.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total des travaux :	213.107,62 € HT
Financement :	
Subvention DETR :	42.621,52 €
Subvention Conseil Général :	70.000,00 €
Emprunt :	70.000,00 €
Autofinancement communal :	30.486,10 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet débutera au cours du 3^{ème} trimestre de l'année en cours et sera entièrement réalisé au cours du 4^{ème} trimestre 2015.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** le projet de mises aux normes accessibilité du groupe scolaire et du secrétariat de mairie dont le coût estimatif s'élève à 213.107,62 € H.T. (255.729.14 € TTC).

- **ADOpte** le plan de financement tel qu'il est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	182.925,00	Subvention sollicitée DETR	36.585,00
Honoraires		Subvention Conseil Général	70.000,00
Maîtrise d'oeuvre	21.951,00	Emprunt	70.000,00
Bureau de contrôle	6.402,37	Autofinancement	30.486,10
Bureau SPS	1.829,25		
Total HT	213.107,62	Total HT	213.107,62
TVA	42.621,52	TVA	42.621,52
Total TTC	255.729,14	Total TTC	255.729,14

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 au titre de l'axe 4 - opération d'aménagement "accessibilité PMR" des bâtiments scolaires et de la mairie.

N° 2014/053 : Délibération rectificative relative à la commission des impôts directs

Monsieur le maire indique que suite aux vérifications de la liste de noms proposée à l'administration fiscale pour la constitution de la liste des commissaires des impôts, il convient de modifier celle-ci en remplaçant le représentant extérieur de la commune proposé M. COMTE Max par Mme COMTE Nicole.

Le conseil municipal valide cette rectification.

Préparation de la cérémonie des vœux.

Présentation de deux devis pour le buffet de cette manifestation. Le conseil municipal retient la proposition de M. Lourenço pour un coût de 676 € H.T.

Il est décidé d'offrir une rose aux nouveaux arrivants. La préparation de la salle est fixée à 17h15.

Compte rendu des syndicats

Syndicat des collègues

Le projet de transfert du gymnase Le Calloud au Conseil Général est toujours en discussion. Un audit de l'équipement a été réalisé et des travaux sont à prévoir notamment le changement de la chaudière, d'un ballon d'eau chaude etc....

Syndicat des eaux

Les points suivants ont été évoqués :

- Présentation du nouveau directeur technique
- Débat d'orientation budgétaire pour 2015
- Budget prévisionnel du SPANC
- Présentation des travaux en eau et assainissement pour 2015
- Tarification 2015 en eau et assainissement

SEDI Syndicat Energies

- Point sur les dix réunions de territoire qui ont été organisées récemment
- Lancement d'un groupement d'achat pour le gaz
- Adhésion de 39 nouvelles communes appartenant au périmètre de la Métro.

SMABB

- Présentation de la gestion par le SMABB de l'ensemble des cours d'eaux qui se jettent dans la bourbre. Cette présentation sera faite aux maires des communes le 27 janvier 2015.

CCVT

- Point sur le PLH (Plan Local de l'Habitat)
- Validation de l'attribution du marché voirie pour les années 2015-2017 au groupement Eiffage-Fournier.
- Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2015
- Ouverture du demi diffuseur autoroutier le 22 décembre 2014
- Réforme territoriale – présentation à l'ensemble des conseillers municipaux le lundi 12 janvier 2015 de l'étude faite sur les différents scénarios. Suite à cette réunion les conseils municipaux devront émettre un premier avis.

Questions diverses

N° 2014/054 : Motion en faveur du center parcs sur la commune de Roybon

Le projet Center Parcs est un enjeu essentiel pour l'ensemble de la Région Rhône Alpes et pour le Département de l'Isère en particulier.

Diversifiant l'offre touristique du Département et du secteur de Bièvre Valloire, le Center Parcs « Domaine de la Forêt de Chambaran » devrait compter environ 1000 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace ludique dédié aux sports nautiques, un centre de formation et de congrès, un spa,...des commerces et plans d'eau.

Ce projet est appelé à créer environ 700 emplois non délocalisables près de 140 emplois indirects, sans oublier les 1500 emplois pendant les deux années de travaux.

Suite aux différents recours liés notamment au PLU et aux permis de construire, les parties qui contestent ce projet ont été déboutées par la justice.

Alors, pourquoi un tel acharnement par une poignée d'individus, véritables mercenaires qui essaient d'affaiblir notre démocratie ?

Face aux derniers événements (caillassages d'engins, destruction de matériel d'entreprises, violences auprès des salariés du chantier...) nous ne pouvons pas rester insensibles à cela dans notre état de droit.

C'est la raison pour laquelle nous condamnons ces pratiques déjà conduites en d'autres lieux, et nous apportons notre soutien à ce projet économique validé par l'Etat.

Le Groupe Pierre et Vacances, porteur du projet et soucieux du respect de la réglementation, a intégré largement l'ensemble des problématiques liées à la réalisation et à la construction du parc.

De plus la forêt de Chambaran s'étend sur 35000 hectares et le Center Parcs porte sur 150 hectares (0.42% du massif forestier). Sur ces derniers, seulement 35 hectares seront aménagés.

Avec l'arrivée de Center Parcs, la mutualisation des moyens entre les intercommunalités concernées, va permettre de résoudre les problèmes d'assainissement sur tout le secteur. Ainsi, la qualité des eaux de la Galaure, du Vezy et de la Curmane se trouvera améliorée.

Ce projet qui s'inscrit dans une perspective de développement responsable et durable a été voté à l'unanimité par les élus locaux et soutenu par des majorités départementales et régionales.

Motion :

Face à l'enjeu que représente le projet de Center Parcs de Roybon, notamment en termes d'emplois et d'activités économiques et face à l'agitation de quelques contestataires violents qui tentent de bloquer le projet, au mépris de toutes les règles démocratiques et républicaines, le Conseil Municipal :

- Dénonce les méthodes de contestations illégales et parfois violentes observées ces derniers jours sur le site du projet.
- Dénonce le mépris des règles démocratiques et des représentants du peuple dont font preuve certains opposants qui mettent en danger les intervenants sur le chantier, qui se mettent en danger eux-mêmes et qui mettent en danger la démocratie en essayant d'imposer la violence pour arrêter un projet légitimement choisi et soutenu par la population et ses représentants, démocratiquement élus notamment depuis mars 2014.
- Demande aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre au chantier de se poursuivre dans les conditions requises de sécurité.
- Réaffirme son soutien au projet de Center Parcs de Roybon et sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement du territoire régional, du Département de l'Isère, de la Bièvre et des Chambaran tout particulièrement.

Proposition pour vidange annuel bac à graisse cantine

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat établi par la société Aoste vidange pour la vidange annuelle du bac à graisse de la cantine scolaire. Le coût s'élève à 365.50 € HT et comprend la vidange et la destruction des déchets en centre agréé.

Le conseil municipal valide la proposition.

N° 2014/055 : - Objet : Renouvellement convention avec la SPA (Société Protectrice des Animaux).

Le Conseil Municipal :

- EMET un avis favorable au renouvellement de la convention avec la SPA comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux errants sur le territoire de la commune, pour l'année 2015. Le coût de cette prestation s'élèvera à 0.32 € par habitant.

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

Compte rendu des virements de crédits effectués.

Monsieur le Maire donne l'état récapitulatif des virements de crédits réalisés à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

<u>Désignation</u>	<u>Diminution sur crédits ouverts</u>	<u>Augmentation sur crédits ouverts</u>
D022 : dépenses imprévues fonctionnement	530,00	
D 6411 : personnel titulaire		530,00
D020 : dépenses imprévues investissement	8.000,00	
D2041512 : reversement autres collectivités	3.160,00	
D238 : avances invest. voirie	30.000,00	
D2315 : Travaux voirie		41.160,00

Rythmes scolaires :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du ministère de l'éducation nationale relatif au fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires mis en place pour l'année scolaire 2014-2015. Le gouvernement envisage de prolonger pour l'année scolaire 2015-2016 l'aide à son niveau actuel sous réserve qu'un projet éducatif territorial (PEDT) soit conclu. Ce nouveau dispositif sera une contrainte supplémentaire pour la commune et viendra alourdir la gestion des TAPS (Temps d'Activité Périscolaires).

Bâtiments :

Travaux de plomberie réalisés :

- Changement du vase d'expansion de la chaufferie vestiaire et d'un chauffe-eau bâtiment mairie
- Réparation wc classe maternelle

Panneau d'affichage vers l'entrée de l'école à modifier.

Voirie

- Eau qui s'écoule abondamment chemin de la Fauconnière vers propriété Bouvelle. L'agent technique devra réaliser rapidement un bourrelet pour éviter que l'eau ne s'écoule sur la chaussée.
- Mur de clôture de la propriété du château
Les propriétaires ont fait réaliser une purge du mur de clôture qui menaçait de s'écrouler.
- Miroirs installés chemin du Souzan.
Satisfaction des riverains suite à la pose de miroirs aux carrefours dangereux.

Cantine scolaire

- Demande d'un conseiller sur l'état d'avancement de la reprise du personnel par la commune. Le dossier est en cours d'étude et sera traité lors de la prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 22 heures 30